



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 12 JUILLET 2013  
à 18 H 00**

⇒ **Convocation en date du** : 5 juillet 2013

⇒ **Président de séance** : Monsieur Jean-Paul VINCHELIN, Maire

Monsieur Pascal SCHNEIDER est désigné secrétaire de séance

**Présents :**

M. VINCHELIN – Mme LAMBERT – M. GAUL – Mme KADOK – M. LOUIS – M. RAOULT – M. WILLER – Mme BESOZZI – M. MUCKENSTURM – M. SCHNEIDER – Mme GILAIN – Mme NICOLAU – Mme NEPOTE-CIT – M. BRAND – M. VERPAUX – M. BERNARD – Mme FOOS – M. GOSSE – Mme GEORGES – M. COURRIER – M. MAUJEAN.

**Excusés:**

Mme VILLA	(pouvoir à Mme KADOK)
M. COLIN	(pouvoir à M. VINCHELIN)
Mme MOUREAUX	(pouvoir à M. RAOULT)
Mme GRAFF	(pouvoir à M. GAUL)
M. THIL	(pouvoir à M. SCHNEIDER)
Melle HUSSON	(pouvoir à Mme BESOZZI)
Mme LERE	(pouvoir à Mme NICOLAU)
Mme FRECHIN	

\*\*\*\*\*

**Approbation du précédent compte-rendu :**

\*\*\*\*\*

Philippe MAUJEAN fait une remarque concernant les propos de Anne FRECHIN sur la délibération concernant la réintégration du budget du Foyer A. Clerbout dans le budget communal.

Anne FRECHIN a précisé que cette procédure n'allait pas conduire à plus de fluidité et plus de transparence, mais le contraire.

\*\*\*\*\*

Jean-Paul VINCHELIN présente ensuite Mireille LAMPRON (en compagnie de Yannick HELLAQ et Marcel DHAISNE) qui vient du Québec dans le cadre des échanges estivaux Lorraine-Québec.

Elle se prépare à des études d'orthophonie et travaille pendant l'été autour de la jeunesse et l'enfance.

Jean-Paul VINCHELIN rappelle que parallèlement, une jeune néodomienne, Sarah CRUSSIÈRE est au Québec et qu'elle nous fera une restitution à son retour.

\*\*\*\*\*

### **Informations :**

- ♦ Jean-Paul VINCHELIN présente l'évolution annuelle des tarifs communaux en fonction du coût de la vie ou de l'indice de référence de loyers selon la catégorie.
- ♦ Il informe de la solidarité du club de football de Pont-St-Vincent envers le G.S.N.M. et les actes de vandalisme subis dernièrement.
- ♦ Il indique qu'une convention avec la SA Norminter, concernant la mise à disposition du château d'eau sur Capfiléo, est rendue caduque dans la mesure où ce site n'est plus utilisé et que la SA Norminter souhaite le vendre. Il va procéder à la résiliation de cette convention.
- ♦ Concernant l'A.P.S. des travaux pour l'école E. Zola et le Centre Culturel Jean L'Hôte, Jean-Paul VINCHELIN informe que le dossier est consultable en mairie et que le Conseil Municipal sera appelé à délibérer sur l'A.P.D. avant la fin de l'année.  
Il précise les éléments suivants : l'équipe d'architectes a augmenté les surfaces de 225 m2 et l'enveloppe financière de 10 %. Il leur est demandé de revoir ces éléments.  
De même, des discussions soutenues sont engagées vis à vis des prévisions d'extension de l'école, des modalités de chauffage et des problématiques amiante.
- ♦ Concernant le Centre Culturel Jean L'Hôte, les discussions concernent principalement le remplacement des gradins, la voie de déchargement pour véhicule poids-lourds, les rencontres à prévoir avec la Communauté de Communes Moselle et Madon pour les problèmes de rétention d'eau.
- ♦ Jean-Paul VINCHELIN informe que la nouvelle plaquette de programmation culturelle a été distribuée par Michel RAOULT.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 43/2013**

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LORRAINE-QUEBEC- REVISION DU MONTANT 2013**

***Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN***

Jean-Paul VINCHELIN précise que dans la mesure où les échanges avec Lorraine Québec ne concernent plus qu'une seule personne au lieu de deux, la subvention est diminuée de 2700 € à 1500 €

***→ Délibération adoptée à l'unanimité.***

### **Délibération n° 44/2013**

#### **ACQUISITION D'UNE PARCELLE – LIEU DIT « DERRIERE L'HOPITAL » - SECTION AC N° 73**

***Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN***

Jean-Paul VINCHELIN indique qu'il s'agit d'une régularisation d'acquisition de parcelle pour 5400 € à Madame PETELOT pour une parcelle qui sera ensuite intégrée au domaine public.

Il précise que cette demande émane du notaire qui a en charge la succession de Madame PETELOT.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité*

### **Délibération n° 45/2013**

## **MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES – RENTREE 2013 – ACCEPTATION DU PROJET PEDAGOGIQUE**

**Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN**

Jean-Paul VINCHELIN donne lecture du projet pédagogique :

- La Ville de Neuves-Maisons
- Les écoles
- Les enfants
- Les activités et les intervenants
- Les horaires
- Les objectifs généraux des activités péri-éducatives

*Les activités péri-éducatives sont l'aboutissement d'un projet éducatif élaboré par un comité de pilotage permettant d'assurer la sécurité matérielle, affective et morale des jeunes qui y participent.*

*Quel que soit l'âge des enfants encadrés, les intervenants retiendront que les relations humaines, le respect du rythme de chacun, la part faite à l'autonomie et à la prise de parole, la créativité et le jeu sont au cœur de notre réflexion.*

*Ainsi, nos actions devront répondre aux objectifs suivants :*

- Favoriser l'égal accès de tous les enfants aux activités péri-éducatives
- Permettre le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et sportives
- Adapter notre intervention à l'âge et au rythme de l'enfant
- Garantir une sécurité physique et affective
- Créer des espaces de dialogues et d'échanges pour favoriser un épanouissement de l'enfant
- Enrichir les activités pouvant être proposées aux enfants dans le cadre associatif
- Développer l'esprit de responsabilité, envers soi comme vers autrui
- Sensibiliser les enfants à de nouvelles activités sans recherche de compétition ou d'apprentissage précis.

- Les enfants et leurs caractéristiques
- Les moyens pour atteindre ces objectifs

Il rappelle qu'il n'est pas obligatoire de délibérer un projet pédagogique.

Il donne ensuite lecture des chiffres relatifs au nombre d'élèves participants.

A ce jour : 504 participants

178 en maternelle en 14 groupes

326 en primaire en 21 groupes

et l'exemple d'un cycle.

✓ *Questions de Maryline GEORGES*

➤ Sur les taux d'encadrement.

Jean-Paul VINCHELIN rappelle qu'il sera fait usage à Neuves-Maisons d'une partie seulement de la largesse actuellement consentie sur les taux d'encadrement.

➤ Sur la capacité à mobiliser la totalité des intervenants nécessaires.

Jean-Paul VINCHELIN et Jean-Paul LOUIS répondent par la positive en précisant qu'ils sont tous diplômés.

➤ Sur la gratuité de ces temps péri-éducatifs.

Jean-Paul VINCHELIN répond que la gratuité est toujours le principe. Il précise également qu'il pourrait y avoir des financements plus importants pour la 1<sup>ère</sup> année et maintenus sur la seconde, de la part de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales.

✓ *Questions de Philippe MAUJEAN*

➤ Concernant les activités du vendredi après-midi.

Jean-Paul VINCHELIN précise qu'il n'y aura pas de péri-éducatif mais le périscolaire sera mis en place dès 15 H 45.

➤ Concernant l'évaluation des intervenants.

Jean-Paul VINCHELIN précise que cela peut se faire par nos services avec Yannick HELLAK et Dolorès THOUVENIN, mais que cela pourrait également être fait par le biais de la F.O.L. si cette prestation s'intègre dans la convention actuelle et à coût zéro.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

Intervention de Claude GOSSE sur les problèmes de vitesse dans les Cités de la Plaine liés aux travaux.

Jean-Paul VINCHELIN informe qu'il avisera de ces difficultés avec Henri GAUL et la Communauté de Communes Moselle et Madon.

*Séance levée à 18 h 50*

*Le secrétaire de séance,*

**P. SCHNEIDER**

*Pour le Maire  
L'Adjointe Déléguée,*

**S. LAMBERT**